

Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

Sans l'associatif, le livre en braille serait totalement inaccessible

Ici, on parle d'accessibilité... culturelle. L'accès aux livres papier pour tous, ou plus précisément pour ceux qui ne peuvent se contenter de plonger le nez dans les pages pour s'imprégner de ce qu'elles racontent. Au Centre de transcription et d'édition en braille de Toulouse (CTEB), les histoires, les épopées, les romans, les bibliographies se lisent avec les doigts quand les yeux, eux, sont malvoyants ou non voyants. Et ce voyage dans les lettres à un prix. L'inclusion, bien qu'évidente sur le papier (de la loi), resterait inaccessible si des associations comme le CETB ne se relevaient pas les manches et n'essayaient pas d'aider les politiques à ouvrir les yeux.

La déficience visuelle peut prendre plusieurs formes : il y a les non-voyants qui vont apprendre à lire le braille, et les malvoyants qui, selon le degré de leur handicap, vont avoir recours à des livres audio et/ou des livres en gros caractères. Le braille se décline sur papier et en numérique, étant entendu que tout le monde n'est pas prompt à naviguer sur un écran ni même à en avoir un. C'est pourquoi le CTB s'entête à transcrire des livres en braille, offrant à sa clientèle le choix des armes littéraires. « D'autant que le braille, c'est la capacité à apprendre à lire, écrire, calculer, à maîtriser l'orthographe et la grammaire. Ce mode de lecture respecte au caractère près le texte et les effets littéraires de l'auteur, et donc l'œuvre d'origine. Et la lecture contribue à l'autonomie des déficients visuels », martèle l'association

« Objectif : permettre à un non-voyant de lire le dernier Goncourt au moment où celui-ci est disponible pour les voyants »

depuis trente-cinq ans. Voilà pour le combat. Vient ensuite la stratégie pour le mener.

Les prix littéraires en braille

Le CTB s'est spécialisé dans l'édition adaptée autour de l'actualité littéraire, avec la volonté de proposer le plus large éventail possible de genres, y compris du livre illustré jeunesse. Ce qui n'empêche pas l'association d'adapter en braille des journaux, des cartes de signalisation pour les transports publics, des cartes de visite, des planches pédagogiques. Tout au long de l'année, elle se réfère à son comité de lecture, composé de voyants et non-voyants, et à ses 11 salariés pour veiller aux sorties littéraires et faire ses choix.

Elle anticipe également, chaque année, les prix de la rentrée littéraire (Goncourt, Fémina, Renaudot, etc.). « Pour ces prix, nous avons un peu l'habitude et nous arrivons à réduire, au fil des semaines, la liste des présents. Notre objectif étant de pouvoir offrir l'opportunité à un non-

À Toulouse, le Centre de transcription et d'édition en braille adapte des sorties littéraires de tous genres en braille pour les non-voyants. Au prix du livre classique... et d'un lourd investissement de l'association

voyant de lire le dernier Goncourt au moment où celui-ci est disponible pour les voyants », souligne Denis Guérin, responsable de la communication et des journaux en braille au CTB. L'association reste cependant modeste, adaptant 200 livres par an – quand 813 000 nouvelles références sont éditées en France. Et ce, à raison de quatre à cinq exemplaires par livre avec, pour leur best-seller « Le Petit Prince », un record de 30 exemplaires!

Comment cela fonctionne-t-il ? « Les éditeurs ont une obligation légale de déposer les fichiers de tous les livres sur une plateforme accessible aux associations comme la nôtre, agréées "Exception handicap". Nous téléchargeons les fichiers qui nous intéressent gratuitement, le manque à gagner pour les auteurs étant anecdotique puisque nous ne dépassons pratiquement jamais les cinq exem-

plaires ! Une fois le téléchargement effectué, nous adaptons les livres », poursuit Denis.

Les adapter ? « Nous allons les relire, corriger les éventuelles coquilles, déplacer les appels de note trop longs qui peuvent perturber la transcription. Les fichiers travaillés sont confiés au logiciel Duxbury et les transcrip-teurs de notre atelier vont sortir les textes en braille, autrement dit en écriture tactile à points saillants. Les textes traités sont mis en ligne sur le site du CTB et disponibles en livre... à la commande. » Ici, pas de stock. Et on comprend pourquoi quand un livre de Bernard Minier de 490 pages devient un ouvrage de papier en braille de onze volumes.

« Avec une hausse de 0,10 € par livre vendu, on pourrait redistribuer 27,6 millions d'euros par an aux acteurs de l'édition adaptée »

Prix unique du livre

On parle du coût ? « Une transcription coûte en moyenne entre 700 et 1 000 euros. À la charge de l'association. Depuis janvier 2023, le CTB applique la loi Lang de 1981 sur le prix unique du livre. Autrement dit, quand le livre est à 10 euros en édition classique, nous vendons l'adaptation 10 euros. Jusqu'à alors, nous la facturions à 55 euros. Cette inégalité entre voyants et non-voyants était injuste, bien que largement en dessous du coût de revient. Nous avons choisi l'égalité de portefeuilles et continuons la vente – très – à perte. » Et

QUELQUES MOTS, QUELQUES CHIFFRES

Le CTB de Toulouse rappelle que la France compte 1,7 million de personnes atteintes d'un trouble de la vision, dont 207 000 sont aveugles (pas de perception de la lumière) et malvoyantes sévères ; 932 000 sont malvoyants avec une déficience visuelle jugée « moyenne », ce qui signifie incapacité visuelle sévère, en vision de loin – elles ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres – et en vision de près – la lecture est impossible. Sociologiquement, 81 % des aveugles sont âgés de 50 ans et plus, et 50 % des personnes déficientes visuelles sont au chômage. Enfin, le CTB le martèle : « Avoir un handicap coûte cher ! » Coût du matériel d'accès à la lecture du braille numérique : de 3 000 à 10 000 euros. Il demande en plus entretien et formation. En France, en 2024, seuls 6 % des livres sont adaptés à l'usage des déficients visuels et 4 % seulement sont édités en braille sur support papier.

donc l'inclusion. Mais jusqu'à quand, alors que la demande, du coup, augmente ?

Le CTB appuie depuis toujours son financement sur ce qu'il facture aux banques pour des relevés mensuels en braille et « sur une gestion éclairée de notre trésorerie ». « En 2023, l'association a interpellé les parlementaires sur la nécessité d'une solution économique pérenne et une loi qui encadre et protège le livre adapté. Nous avons bien quelques idées sur le sujet, comme celle-ci : une hausse de 10 centimes par livre vendu en France permettrait de redistribuer 27,6 millions d'euros par an et de financer tous les acteurs de l'édition adaptée... »



« Un livre de 490 pages est transformé en onze volumes de braille », précise Denis Guérin, du Centre de transcription et d'édition en braille de Toulouse. V. D. / SO